



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2019**

Le 20 février 2019 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier Jacquinet, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à Onjon,

Etaient présents :

ASSENCIERES : M. Pinet ;

AVANT LES RAMERUPT : M. Mailier

BOUY-LUXEMBOURG : M. Debouy

BREYONNES ; M. Laurent ; M. Prevost

CHARMONT SOUS BARBUISE : M. Nivoix ; Mme Battelier ; M. Mary

DOSCHES: M. Chaume

GERAUDOT: M. Bernard

LONGSOLS: M. Wagnon

LUYERES : M. Carré

MESNIL-SELLIERES :

ONJON: M. Canot

PINEY: M. Denormandie; Mme Salou; M. Rapinat

POUGY: M. Poncelet

ROUILLY-SACEY: M. Dyon

VAL D'AUZON : M. Jailliard

Étaient excusés : Mme Finello (pouvoir M. Prévost) ; Mme Rambut ; M. Séclier (pouvoir M. Jacquinet) ; M. Janny (pouvoir Mme Salou) ; M. Errandonéa (pouvoir M. Denormandie) ; Mme Wieczoreck ; Monsieur Rodolphe RAPINAT est élu secrétaire de séance.  
Monsieur Jacquinet, accueille le conseil communautaire.

SITUATION DE TRESORERIE AU 20/02/2019 : **147 269.72€**

<b>RAPPORT n° 1</b>	Approbation du procès-verbal du dernier conseil communautaire
---------------------	---

Il est présenté aux membres du conseil le compte rendu du conseil communautaire du 22/11/2018. Il est approuvé à l'unanimité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>RAPPORT n°2</b>	Aménagement numérique : FTTH : Convention et modalités de participation avec la CLECT
--------------------	---

Nous avons reçu en date du 31 décembre dernier, un projet de convention tripartite entre la Région, le Département et notre collectivité, pour le financement de la réalisation du réseau d'initiative public régional de très Haut débit dans le Département de l'Aube. Cette convention précise la prise en charge de chaque partie. Le reste à charge intercommunal pour les 3420 prises s'élève à 102 600 € soit 0.04% de la contribution publique totale.

INSEE	Commune (INSEE 2017)	Prises	Période de démarrage des opérations
10014	ASSENCIERES	79	entre août 2018 / août 2019
10019	VAL-D'AUZON	205	entre août 2022 / fév 2023
10021	AVANT-LES-RAMERUPT	77	entre août 2018 / août 2019
10056	BOUY-LUXEMBOURG	112	entre août 2021 / août 2022
10061	BREYONNES	374	entre août 2020 / août 2021
10084	CHARMONT-SOUS-BARBUISE	499	entre août 2018 / août 2019
10129	DOSCHES	146	entre août 2019 / août 2020
10165	GERAUDOT	194	entre août 2018 / août 2019
10206	LONGSOLS	73	entre août 2020 / août 2021
10210	LUYERES	210	entre août 2021 / août 2022
10239	MESNIL-SELLIERES	236	entre août 2020 / août 2021
10270	ONJON	132	entre août 2022 / fév 2023
10287	PINEY	751	entre août 2018 / août 2019
10300	POUGY	148	entre août 2020 / août 2021
10328	ROUILLY-SACEY	186	entre août 2018 / août 2019

TOTAL 3 422

Echéancier	Participation	Part Département	Part EPCI
2019	20% du total	47 880	20 520
2020	20% du total	47 880	20 520
2021	20% du total	47 880	20 520
2022	20% du total	47 880	20 520
2023	20% du total	47 880	20 520

Le Département propose un échelonnement de notre participation sur une durée de 5 années.

Au vu des caractéristiques de cette dépense (coût unitaire identique sur l'ensemble des communes), il vous est proposé de saisir la CLECT pour prélever sur les attributions de compensations pour les 5 prochaines années le coût annuel proratisé au nombre de prises, soit :

Communes	PRORATA	MONTANT COMMUNAL ANNUEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION (pour info)
ASSENCIERES	2.3	472	16723
AVANT LES RAMERUPT	2.2	451	3239
BOUY-LUXEMBOURG	3.3	677	5347
BREYONNES	10.9	2 237	36256
CHARMONT SOUS BARBUISE	14.6	2 996	163854
DOSCHES	4.3	882	6024
GERAUDOT	5.7	1 170	7748
LONGSOLS	2.1	431	7439
LUYERES	6.1	1 252	56248
MESNIL-SELLIERES	6.9	1 416	4819
ONJON	3.9	800	8715
PINEY	22	4 515	81799
POUGY	4.3	882	2066

ROUILLY-SACEY	5.4	1 108	47923
VAL D'AUZON	6	1 231	10720

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>RAPPORT n°3</b>	OPAH : Retour sur la réunion du 13 février et prise de position
--------------------	---

La DDT est venue nous présenter les modalités de mise en place d'une OPAH le 13 février dernier. En règle générale, une OPAH prend la forme d'un dispositif contractuel entre l'Anah, le maître d'ouvrage de l'opération et le Conseil Régional (voire le Conseil Départemental), sur un périmètre donné. L'intérêt est d'augmenter le nombre de logements rénovés grâce aux **aides financières supplémentaires** apportées par les partenaires et grâce à une **communication plus active**. L'opération dure 3 ans avec possibilité d'une prolongation pour 2 années supplémentaires.

Les aides s'adressent aux propriétaires occupants et bailleurs. Les travaux doivent concerner l'une des priorités de l'Anah :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- La lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap

Outre les subventions accordées pour les travaux, l'Anah contribue au financement du suivi-animation de l'OPAH via une part fixe et une part variable

La DDT a programmé 70 logements à réhabiliter sur notre territoire. Au vu des dépenses probables, l'estimation du reste à charge intercommunal a été évalué à **60 000 € par an**

Compte tenu de la situation financière de notre collectivité et en particulier du devenir des contrats aidés, il semble difficile de pouvoir donner actuellement une suite favorable à ce dispositif. Le conseil demande à ce qu'une communication soit faite auprès des usagers afin de faire connaître ce dispositif.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>RAPPORT n°4</b>	Transfert de compétence : Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
--------------------	--

Parmi les compétences optionnelles possibles au titre du CGCT, la CDC n'a pas pris celle relative à la protection de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Historiquement, cette compétence était portée par le Pnrfo. Avec la réforme de la loi NOTRe, 8 des 12 communautés de communes aubois (Arcis-Mailly-Ramerupt, Région de Bar-sur-Aube, Barséquanais en Champagne, Chaourçois Val d'Armanche, Lacs de Champagne, Orvin et Ardusson, Portes de Romilly-sur-Seine et Vendeuvre-Soulaines) ont pris cette compétence et peuvent ainsi prétendre aux aides de **l'Ademe** et autres organismes en charge de la maîtrise de l'énergie.

L'intitulé exact de la compétence :

**Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ( ADEME,..)**

Aussi, le Président propose de solliciter cette compétence auprès des communes membres.

Les conseils municipaux disposeront de 3 mois pour accepter ou refuser ce transfert de compétence au niveau intercommunal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>RAPPORT n°5</b>	Transfert de compétence « eau » : prise de position
--------------------	---

Une instruction du 31 août 2018 a détaillé les changements apportés par la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

L'instruction rappelle d'abord que les **communes membres de communautés de communes** qui n'exerçaient pas au 5 août 2018, les compétences eau ou assainissement à titre optionnel ou facultatif **peuvent délibérer**, sous certaines conditions, afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026. **Elles ont jusqu'au 30 juin 2019 pour délibérer** et le report du transfert de

compétences au 1er janvier 2026 ne peut être décidé que si 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale ont délibéré en ce sens.

Après le 1er janvier 2020, les communautés de communes dans lesquelles l'opposition au transfert a été exercée pourront à tout moment se prononcer par délibération de leur conseil communautaire sur le transfert intercommunal des compétences eau et assainissement en tant que compétences obligatoires. Dans les trois mois qui suivent cette délibération, les communes membres pourront cependant s'y opposer dans les mêmes conditions de minorité de blocage que celles décrites précédemment.

En tout état de cause, poursuit l'instruction, les communes gardent la possibilité de transférer librement les compétences eau et / ou assainissement à leurs communautés de communes sans que la minorité de blocage puisse y faire obstacle.

Autrement dit, le pouvoir d'opposition concerne le transfert obligatoire résultant du IV de l'article 64 de la loi Notré ne peut faire obstacle aux transferts que les communes décideraient dans les conditions de majorité qualifiée de droit commun.

Aussi, le Président propose :

- de ne pas demander aux communes le transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité et de prendre une délibération en ce sens,
- d'inviter toutes les communes à prendre une délibération refusant le transfert de cette compétence à l'intercommunalité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>RAPPORT n°6</b>	Prise de la compétence transport à la demande (remplacement d'une convention)
--------------------	---

Lorsque le département avait la compétence « transport », la communauté de communes avait conventionné avec lui pour autoriser le transport à la demande sur notre territoire. Aujourd'hui, celle-ci a été transférée à la Région.

Il est nécessaire de demander aux communes de bien vouloir transférer à l'intercommunalité cette compétence facultative « transport à la demande », puis, en cas d'accord, de rencontrer la Région Grand Est afin de définir les modalités d'exercice de ce service intergénérationnel.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>RAPPORT n°7</b>	Comptes de gestion et comptes administratifs 2018
--------------------	---

### **COMPTES DE GESTION 2018**

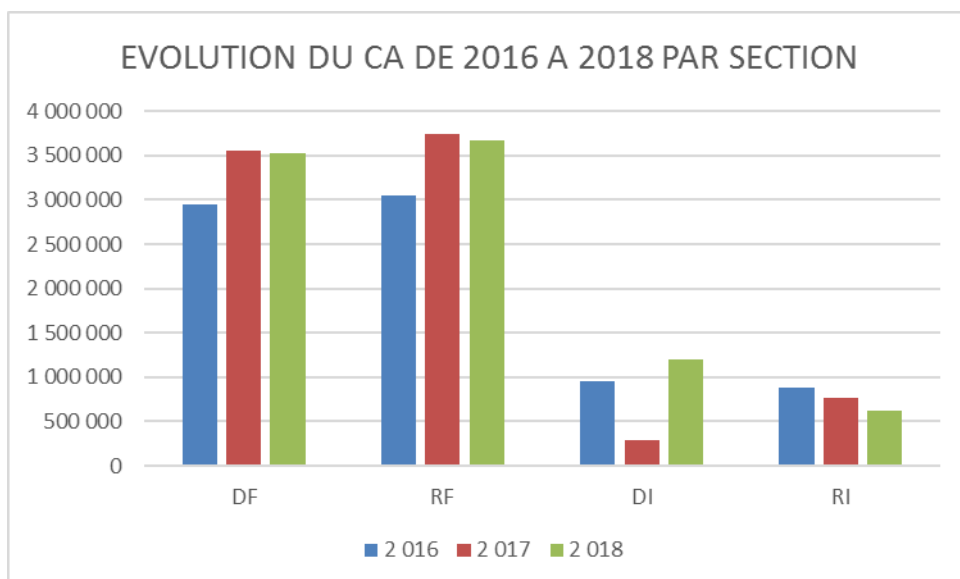
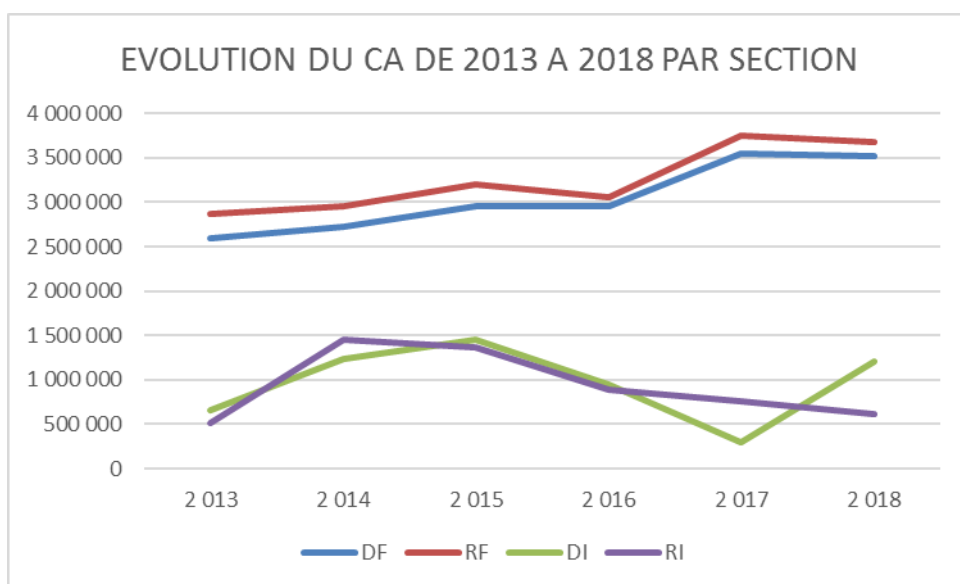
Le Président présente pour approbation les comptes de gestion de M. le Trésorier. Ils sont en conformité avec les comptes administratifs de la Communauté.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

### **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL**

RAPPEL EXERCICE 2017	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Recettes (2016)	<b>3 744 019.46</b> (3 052231.06)	<b>764 865.28</b> (886 420.69)	<b>4 508 884.74</b> (3 938 651.75)
Dépenses (2016)	<b>3 550 893.33</b> (2 950 342.23)	<b>294 737.61</b> (953 537.20)	<b>3 845 630.94</b> (3 903879.43)
<b>Résultat de clôture</b>	<b>193 126.13</b>	<b>470 127.67</b>	<b>663 253.80</b>
Résultat N-1	411 003.85	-190 965.08	<b>220 038.77</b>
Affectation du résultat	-190 965.08		
<i>Total</i>	<i>413 164.90</i>	<i>279 162.59</i>	<b>692 327.49</b>

EXERCICE 2018	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Recettes	3 677 700.85	620 871.53	4 298 572.38
Dépenses	3 524 548.83	1 204 022.55	4 728 571.38
Résultat de clôture	<b>153 152.02</b>	- <b>583 151.02</b>	- <b>429 999.00</b>
Transfert SPANC	1 450.42	428.48	1 878.90
Résultat de clôture	154 602.44	- 582 722.54	- 428 120.10
Résultat N-1	413 164.90	279 162.59	<b>692 327.49</b>
AFFECTATION			-
Résultat de cloture2018	567 767.34	- 303 559.95	<b>264 207.39</b>



Le compte de gestion fait ressortir un déficit de trésorerie de **428 120 €** pour l'exercice 2018 et un excédent global de **264 207.39 €**.

### COMPTE ADMINISTRATIF ZAE

EXERCICE 2018	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Recettes	-	-	-
Dépenses	0		0
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
Résultat N-1	364.07		<b>364.07</b>
AFFECTATION			-
Total	364,07	-	<b>364,07</b>

### Vote des Comptes Administratifs BUDGET PRINCIPAL et ZAE

(Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur Olivier JACQUINET, président, quitte la séance le temps du vote. La Présidence est assurée par Monsieur Christian DENORMANDIE, 1er vice-président.)

Monsieur Denormandie présente pour approbation les comptes administratifs de la Communauté.

Rappel : ils sont en conformité avec les comptes de gestion de M. le Trésorier

1/ Budget principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2018 de la communauté de communes dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	+ 154 502.44 €
Section d'investissement	- 582 722.54 €

Soit un résultat négatif de **- 428 120.10 €**

### Ceci inclut le transfert du budget SPANC

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

### 2/ ZAE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2017 de la Zone d'Activités Economiques dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	0.00 €
Section d'investissement	0.00 €
RAPPEL	<b>+ 364.07 €</b>

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

<b>RAPPORT N°8</b>	Affectation des résultats BUDGET PRINCIPAL et ZAE
--------------------	---

### BUDGET PRINCIPAL

Constatant un excédent de fonctionnement de 567 767.34 €, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter :

- La somme de 264 207.39 € au compte 002 du budget primitif 2019, correspondant au résultat positif de l'année 2018.
- La somme de 303 559.95 € au compte 1068 du budget primitif 2019, correspondant au déficit d'investissement de l'année 2018,

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

**ZAE**

Constatant un excédent de fonctionnement de 364.07 €, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter la somme de 364.07 € au compte 002 du budget primitif 2019, correspondant au résultat positif de l'année 2018.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

**RAPPORT n°9** Etat de l'endettement

**Tableau emprunt 2019**

C DE C DES FORETS LACS TERRES EN CHAMPAGNE - EMPRUNTS CDC

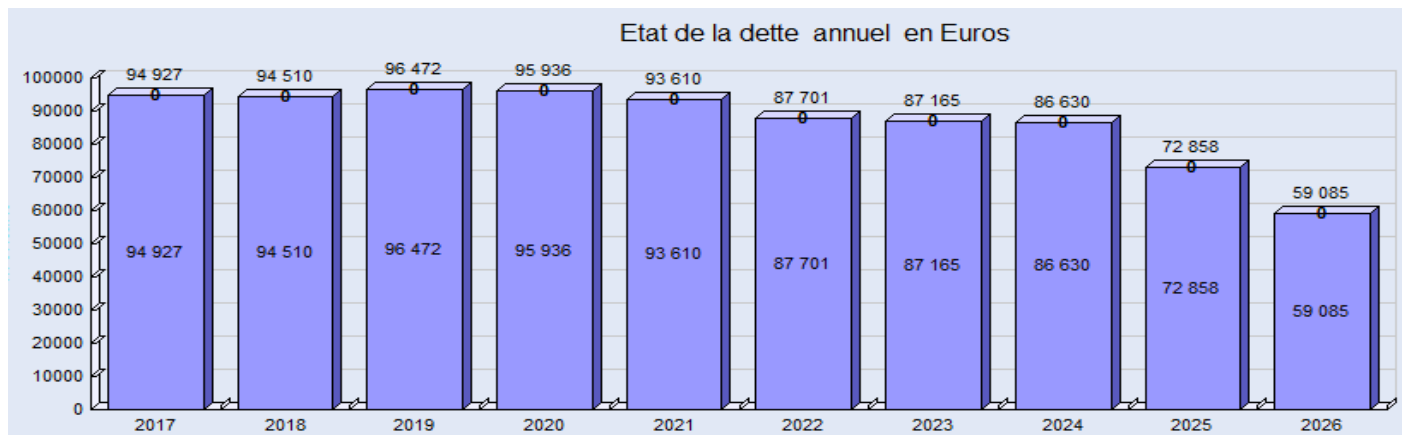
OL\_EMP

14/01/2019		Etat de la dette											1 / 1
Pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019													
Période	N°	Objet Référence	Date Acq.	Durée	Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD	IRD	Interêt	Amortissement	Liquidé	Taux
2019	E2	PRESBYTERE LUYERES 9021255	15/04/2012	15	T	15/05/2027	40 000,00	26 294,30	4 981,68	1 292,96	2 538,68	3 831,64	5,1000
2019	E4	POLE SCOLAIRE PINEY 1442675	09/04/2010	15	T	09/04/2025	299 234,43	153 114,59	13 825,27	5 139,11	21 334,53	26 473,64	3,5400
2019	E8	EMPRUNT LOCAL TECHNIQUE BAT 1586466	06/07/2011	10	T	06/07/2021	60 000,00	18 684,02	437,05	581,16	6 583,32	7 164,48	3,5800
2019	E15	POLE SCOLAIRE 4 villages CM 208960	31/03/2014	20	T	31/12/2033	150 000,00	123 088,32	37 361,34	4 954,05	6 072,87	11 026,92	4,1000
2019	E16	POLE SCOLAIRE MESNIL SELLIERES 5023686	13/06/2014	25	T	01/06/2039	600 000,00	492 000,00	103 117,74	10 776,98	24 000,00	34 776,98	2,2500
2019	E18	CANTINE MATERNELLE PINEYCONS 2079741	26/01/2017	15	T	26/10/2031	180 000,00	157 931,46	11 693,54	1 952,32	11 245,92	13 198,24	1,2700
<b>2019</b>										<b>24 696,58</b>	<b>71 775,32</b>	<b>96 471,90</b>	
<b>Total général</b>										<b>24 696,58</b>	<b>71 775,32</b>	<b>96 471,90</b>	

**ANNUITES DE 2017 A 2026**

CDC§§

Soldé	N°	Objet	Capital initial	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<input type="checkbox"/>	E2	PRESBYTERE LUYERES	40 000,00	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64	3 831,64
<input type="checkbox"/>	E4	POLE SCOLAIRE PINEY	299 234,43	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	26 473,64	13 237,13
<input type="checkbox"/>	E8	EMPRUNT LOCAL TECHNIQ	60 000,00	7 164,48	7 164,48	7 164,48	7 164,48	5 373,27					
<input type="checkbox"/>	E15	POLE SCOLAIRE 4 villages	150 000,00	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92	11 026,92
<input type="checkbox"/>	E16	POLE SCOLAIRE MESNIL SE	600 000,00	33 232,12	32 814,87	34 776,98	34 241,50	33 705,98	33 170,49	32 634,98	32 099,47	31 563,98	31 028,47
<input checked="" type="checkbox"/>	E17	PRET RELAIS POLE SCOLAI	400 000,00										
<input type="checkbox"/>	E18	CANTINE MATERNELLE PIN	180 000,00	13 198,24	13 198,24	13 198,24	13 198,24	13 198,24	13 198,24	13 198,24	13 198,24	13 198,24	13 198,24
<b>Total du Budget CDC§§</b>			<b>1 729 234,43</b>	<b>94 927,04</b>	<b>94 509,79</b>	<b>96 471,90</b>	<b>95 936,42</b>	<b>93 609,69</b>	<b>87 700,93</b>	<b>87 165,42</b>	<b>86 629,91</b>	<b>72 857,91</b>	<b>59 085,00</b>
<b>Total général</b>			<b>1 729 234,43</b>	<b>94 927,04</b>	<b>94 509,79</b>	<b>96 471,90</b>	<b>95 936,42</b>	<b>93 609,69</b>	<b>87 700,93</b>	<b>87 165,42</b>	<b>86 629,91</b>	<b>72 857,91</b>	<b>59 085,00</b>



Il est demandé de rembourser par anticipation le E2 et de renégocier le E15 : Négociation avec la Banque Postale

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>RAPPORT n°10</b>	Réflexions sur la fiscalité locale (taux 2019)
---------------------	--

Comme chaque année, le budget de l'intercommunalité fait l'objet de discussions sur le montant escompté des recettes. Contrairement aux communes, la CDC ne dispose que de la fiscalité pour financer ses besoins.

Les réunions tenues en 2018 ont été l'occasion d'évoquer les besoins financiers à venir en particulier vis-à-vis de notre masse salariale.

D'autres charges sont nouvelles (emplois de la crèche de Charmont, fonds de concours aux communes, ...)

L'évolution 2019 des taux de nos taxes locales devra intégrer un ensemble de données économiques lié à la situation sociale de notre pays.

La prochaine réunion de bureau sera consacrée à la préparation du budget.

<b>RAPPORT n°11</b>	Ouverture de ligne de trésorerie
---------------------	----------------------------------

En attendant le versement des subventions de la crèche de Charmont, le Président propose de prendre un prêt court terme relais d'un montant de 200 000.00€.

Le crédit agricole propose un taux fixe à **0.49%**

**La banque postale : taux à 0.45%**

Frais de dossier 0.15%

Frais de dossier 0.10%

Pas de souscription de parts sociales

idem

Déblocage 10% mini dans le mois qui suit la convention

Déblocage 3 semaines après l'acceptation du dossier

Remboursement anticipé possible sans indemnité

idem

Le Président propose de retenir la proposition de la banque postale au taux de 0.45%

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>RAPPORT n°12</b>	Emprunt pour financement de la crèche de Charmont
---------------------	---

<b>Emprunt 250 000€</b>
-------------------------

Durée	CREDIT AGRICOLE					
	Trimestriel			Annuel		
	Taux	Échéance	Coût	Taux	Échéance	Coût
15 ans	1.68%	4 722.39	33 343.47	1.68%	4 722.39	33 343.47
20 ans	1.93%	3 774.27	51 941.63	1.93%	3 774.27	51 941.63

Durée	LA BANQUE POSTALE					
	Trimestriel			Annuel		
	Taux	Échéance	Coût	Taux	Échéance	Coût
15 ans	1.5%	4 166.67	28 760.27	1.50%		
20 ans	1.78%	3 125.00	45 254.08	1.78%		

Le Président propose de retenir la proposition de la banque postale au taux **de 1.5% sur 15 ans**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>RAPPORT n°13</b>	Ouvertures de postes : adjoint animation, gestionnaire des ressources humaines et animateur
---------------------	---

**1/ Demande d'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet (remplacement CUI)**

Un contrat en CUI est arrivé à terme sur la structure de Rouilly Sacey. La personne qui occupe ce poste a profité de son contrat précaire pour passer son permis et son BAFA, accepté de changer de poste régulièrement. Elle est



multifonctionnelle et a toutes les qualités pour prétendre à un contrat à durée déterminée. Le Président propose d'ouvrir ce poste d'adjoint d'animation territorial à 35h00.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

## 2/ Demande d'ouverture d'un poste de gestionnaire de ressources humaines.

Nous avons ouvert ce poste aux grades d'adjoint d'animation et de rédacteurs pour 17h30. Suite aux difficultés de recrutement dues surtout au temps de travail proposé, le Président propose de reprendre une délibération avec des temps de travail plus larges : 25h00 ; 28h00 ; 32h00 et 35h00.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

## 3/ Demande d'ouverture d'un poste d'animateur à 35h00

Un agent, titulaire de son poste, a réussi avec succès son concours d'animateur catégorie B et a demandé la possibilité d'être nommée sur ce grade. Actuellement, elle est déjà sur un indice forcé qui correspond au grade d'animateur, ce qui financièrement, n'aurait pas d'incidence sur le budget.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>RAPPORT n°14</b>	Délibération pour l'ouverture du poste de directrice de la crèche de Piney : observations de la préfecture
---------------------	--

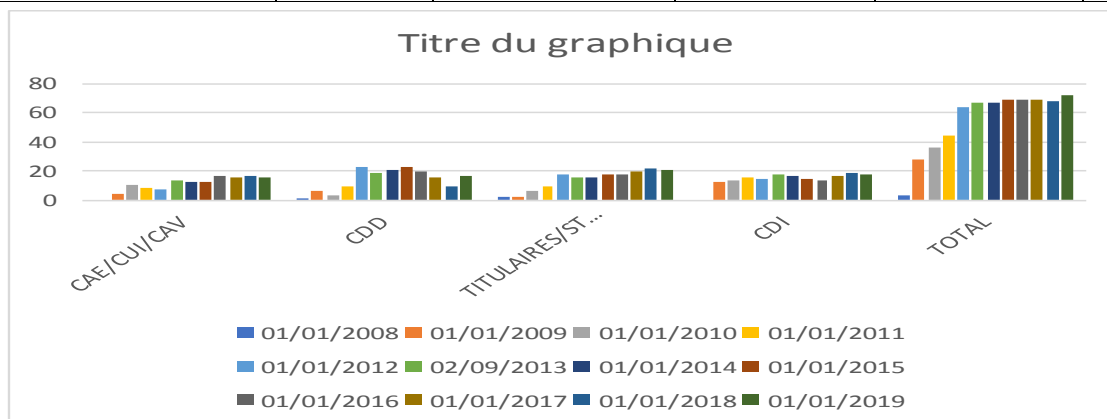
La délibération prise au mois de septembre pour l'ouverture du poste de directrice de crèche a fait l'objet d'une remarque de la Préfecture lors de l'établissement de l'arrêté de nomination. En effet, la délibération prévoyait un poste d'EJE ou d'infirmière puéricultrice et non d'une puéricultrice. L'agent nommé est en détachement de l'hôpital de Troyes et il était trop tard pour revoir une mise à disposition en attendant la modification de la délibération.

Le Président propose de reprendre une délibération autorisant le recrutement d'une puéricultrice.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>RAPPORT n°15</b>	Etat des effectifs par catégorie
---------------------	----------------------------------

	CAE/CUI/CAV	CDD	TITULAIRES/STAG	CDI	TOTAL	ETP	P SANS C
01/01/2008		1	3		4	4	4
01/01/2009	5	7	3	13	28	24	21
01/01/2010	11	4	7	14	36	28	20
01/01/2011	9	10	10	16	45	36	27
01/01/2012	8	23	18	15	64	47	36
02/09/2013	14	19	16	18	67	49	37
01/01/2014	13	21	16	17	67	52	40
01/01/2015	13	23	18	15	69	55	43
01/01/2016	17	20	18	14	69	55	42
01/01/2017	16	16	20	17	69	56	45
01/01/2018	17	10	22	19	68	56	43
01/01/2019	16	17	21	18	72	61	47



<b>RAPPORT n°16</b>	Bilan CNAS 2018
---------------------	-----------------

Nous avons cotisé pour 46 salariés pour un total de 9 635€. Le montant total des aides et prestations versées à l'ensemble des adhérents s'élève à 9 713 € et 78 € d'avantages (tarifs préférentiels à des abonnements par exemple).

Les aides les plus demandées sont :

- Les bons de Noël, cette année 18 bons de 30 euros
- Les rentrées scolaires (21 demandes) des versements entre 38 et 160 euros
- Des gardes de jeunes enfants
- Des séjours vacances enfants ...
- Des cartes de pêche et chasse
- 2 médailles d'argent

Il y a 5 personnes qui ont commandé des Tickets CESU. 5 personnes ont ouvert un plan chèques vacances. Le service billetterie (cinéma, concert, parc d'attraction...) fonctionne bien avec 86 demandes au total

Cette année, nous avons eu 4 bénéficiaires de coupons sports.

Remarques :

Certaines personnes n'utilisent pas du tout le CNAS. Les personnes qui savent l'utiliser peuvent pourtant prétendre à de beaux avantages et prestations.

<b>RAPPORT n°17</b>	Magazine d'un territoire : Etat d'avancement
---------------------	--

Mme Perrot très occupée par ses nouvelles fonctions, a peu de temps à accorder au Magazine Julie Marchal de l'agence Empreinte Communication réalisera l'édition 2019 suite au désistement de Mme Tassin, infographiste qui réalisait le Magazine depuis 4 ans

Le coût réalisation + impression : 8 300 € TTC (7 000 € avec Mme Tassin, 11 000 € avec la Renaissance en 2014)

Tous les articles ont été corrigés et transmis à Mme Marchal dans la 1ère semaine de janvier

Les communes de Dosches, Longsols, Onjon, Pougy et Val d'Auzon n'ont pas fourni d'article

Nouveautés : quelques courts articles sur les activités réalisées dans les écoles (transmis par les enseignants), 1 double page réservée au SIEDMTO, 1 double page pour les 2 médiathèques du territoire

Pubs : les délégués n'ont fourni aucune publicité. A ce jour : 3 200 € / Encore des annonceurs à relancer (potentiellement 4 300 €)

Impression et distribution prévue fin mars

<b>RAPPORT n° 18</b>	Maison de Santé pluridisciplinaire Piney
----------------------	--

L'avant-projet sommaire et détaillé (APS et APD) a été présenté le 5 février dernier à la commission MSP. Les demandes de DETR ont été déposées et nous avons reçu les attestations de dossiers complets.

Restent à déposer les demandes de subventions au titre de la DSIL et de la région (en cours de rédaction à la SIABA).

Des ajustements sont en cours de réalisation pour les données électriques. Le permis de construire pourrait être déposé en mars-avril prochain.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>RAPPORT n° 19</b>	Crèche de Charmont sous Barbuise
----------------------	----------------------------------

La crèche a ouvert ses portes le 2 janvier 2019 en accueillant 3 à 5 bébés. L'équipe est en place et Madame Mélanie Lepage a pris la direction de l'accueil de Piney en remplacement de Magal. 16 engagements parents pour le 1er semestre

CRECHE CHARMONT	Mademoiselle	LENFANT DAME AMELIE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	PUERICULTURE PP 2EME CLASSE	CDD335	35
CRECHE CHARMONT	Madame	VAN DER SLEEN MAGALI	DIRECTRICE DE CRECHE	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	TITULAIRE	35
CRECHE CHARMONT	Madame	ESNARD ERIKA	ASSISTANTE EDUCATIVE	ASSISTANTE EDUCATRICE	CONTRAT A VENIR	35
CRECHE CHARMONT	Madame	JOULIN MARIELLE	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	CDD 335	35
CRECHE CHARMONT	Mademoiselle	MARTIN LUCIE	ASSISTANTE EDUCATIVE	ASSISTANTE EDUCATRICE	CDD335	35
CRECHE CHARMONT	Mademoiselle	CHABAS ANAIS	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PP 2EME CL	CDD335	35
CRECHE CHARMONT	Madame	DA SILVA RALHA LUCIE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PP 2EME CL	CDD335	35

La sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH du 18/12/2018 a procédé à la visite de sécurité de l'établissement et a rendu un avis favorable à l'ouverture au public. La PMI a également fait part de l'avis favorable du Président du Conseil Départemental pour l'ouverture de la structure avec quelques préconisations (anti pinces doigts, température de l'eau etc...)

**Rappel : L'inauguration aura lieu le vendredi 22 février à 17h00** en présence de Madame la Sénatrice, Madame la Secrétaire Générale, sous-préfète de notre arrondissement, de Madame Solange Gaudy, représentant Monsieur le Président du conseil départemental et de Madame la Présidente de la CAF

<b>RAPPORT n° 20</b>	5ème Classe Mesnil Sellières/ Etat d'avancement
----------------------	---

La consultation des bureaux en charge du contrôle (Apave, Socotec...) a été lancée. La CAO s'est réunie le jeudi 31/01/2019 pour l'ouverture des offres de prix. La SICAHR nous fait part de ses conclusions.

Conclusion

En conclusion, et après analyse des offres, il est proposé au Maître d'Ouvrage les offres suivantes :

Missions de contrôle technique LP, LE, SEI, F, HAND, Attestation accessibilité handicapés	APAVE	2 660.00 €
Mission de coordination SPS	DEKRA	2 320.00 €
<b>TOTAL €/ HT</b>		<b>4 980.00 €</b>

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

<b>RAPPORT n° 21</b>	ZAE de Charmont-sous-Barbuise : Acquisition foncière – activités économiques
----------------------	--

Madame Louchez de la SAFER, nous a transmis ci-dessous un bref compte-rendu de ses rencontres avec Mrs Ledhuy Fabien et Philippe Vallois, et contact avec Mr Didier Ledhuy :  
Mr Ledhuy Didier attend une valorisation de ses parcelles qui lui permettrait de réaliser une « soulte » de 2€/m<sup>2</sup> en cas d'échange pour la mise en œuvre de la compensation foncière.

M. Fabien Ledhuy sollicite une compensation foncière à proximité des îlots qu'il exploite sur Orillon et Chaudrey. Il a prévu d'emblaver les parcelles dans la ZAC en orge de printemps : semis mi-Février / récolte Juillet

M. Philippe Vallois n'a pas fait d'observation sur la valeur de l'indemnisation proposée au propriétaire. Il sollicite une compensation foncière à proximité des îlots qu'il exploite sur Charmont, Mesnil-Lettre et Vailly. Concernant l'exploitation de la parcelle de la ZAC, il a prévu d'emblaver les parcelles en orge, semis mi-février /récolte juillet et semis du colza au 25 Août . En conséquence, les fouilles devront avoir lieu impérativement : au plus tôt après récolte de l'orge de printemps et avant le semis de colza soit entre le 20 Juillet et le 25 Août. Il n'autorisera aucune fouille s'il doit y avoir destruction de récolte. Une rencontre sera prochainement organisée avec les personnes intéressées en vue de planifier dans les meilleures conditions le diagnostic archéologique. L'arrêté préfectoral ordonnant les fouilles a été signé le 05/02/2019.

<b>RAPPORT n° 22</b>	ZAE des PLANTS : Vente des terrains
----------------------	-------------------------------------

La surface restant disponible sur cette zone s'élève à 20 040m<sup>2</sup>. Une délibération a été prise en 2008 pour fixer le prix de vente à 7€/m<sup>2</sup>. L'entreprise Portec Industry se porterait acquéreur de la totalité de la surface moyennant « un accompagnement financier ».

Aussi, le Président propose de :

- Fixer le prix de vente du m<sup>2</sup> à 6€
- Demander un pacte de préférence en cas de revente des terrains nus,

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	1	

<b>RAPPORT n°23</b>	Certificats d'Economie d'Energie ; Chaudière école maternelle de Piney
---------------------	--

Avec le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, nous avons conventionné avec Troyes Champagne Métropole (TCM) en 2017 afin de pouvoir prétendre aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE) dans le cadre du projet de « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

La chaudière de la maternelle de Piney a été remplacée pour la somme de 16 087.15 € HT soit 19 304.58 € TTC. Nous avons transmis à TCM l'ensemble des pièces permettant l'attribution des CEE. Le conseil communautaire de TCM a enregistré les sommes reçues et nous a indiqué qu'il avait effectué les virements relatifs à la vente de ces CEE. Aussi, la vente de ces CEE nous a rapporté la somme de 24 353.47 € soit une recette supérieure de 8 266.32 € pour la communauté de communes.

Une demande identique a été faite auprès de TCM pour l'isolation extérieure de la crèche de Piney et les travaux du bâtiment famille de la gendarmerie.

Le versement des CEE devrait intervenir avant le mois de juin 2019.

<b>RAPPORT n°24</b>	Scolaire : fermeture de classes en 2019
---------------------	---

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aube nous a fait part le 28 janvier qu'il avait été envisagé de supprimer deux emplois : un à la maternelle de Charmont sous Barbuise et l'autre à la maternelle de Rouilly Sacey. Après étude du dossier, il maintient ces deux postes afin de préserver le nombre d'élèves par classe dans ces écoles maternelles rurales et de favoriser les projets de liaisons possibles avec la crèche, s'agissant de Charmont sous Barbuise.

De plus, il a confirmé la fermeture d'une classe à l'élémentaire de Brevonnes et à l'élémentaire de Piney

<b>RAPPORT n°25</b>	Questions diverses
---------------------	--------------------

**1/ Résolution de l'AMF :**

**2/Aides au fonctionnement en matière de développement touristique :** Le département nous a alloué en 2018 la somme de 2 500€ correspondant d'une part à 1 500€ pour la réalisation d'actions en faveur du développement touristique et 1 000€ pour l'organisation du concours de fleurissement.

Le Président propose de reverser la somme de 1 500€ au PNRFO en plus des 30 000€, sachant que cette subvention a bien été allouée en plus des charges « habituelles ».

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24		

**3/ Relais d'assistantes maternelles :** la « maison pour tous » de Brienne-le-château organise une rencontre avec les acteurs institutionnels afin de co-construire une possibilité d'intervention de leur Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM) auprès des professionnels de notre territoire. La réunion est programmée le 28 février à 17h30 à la CDC.

**4/Val d'Auzon :** proposition de transfert/mise à disposition d'une salle pour activités culturelles. Monsieur Malatras se rendra sur place afin d'effectuer une estimation des coûts des travaux nécessaires à la remise en état de la structure.

**5/Géraudot :** arrivée de la fédération départementale des Chasseurs de l'Aube à la ferme en face du Château

**Réunions programmées**

**Bureau 5 mars à 18h00**

**Conseil communautaire : 19 mars 20h00 à Piney**

**Fin de réunion : 23h00**